



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-61391>

Département(s) de publication : **974**

Annonce n° **25-61391**

Travaux

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 25-49472

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Commune de Saint-Denis

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 21974011500015

Ville : Saint-Denis

Code postal : 97490

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 974

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : CRÉATION D'UNE PLATEFORME DE SERVICE PUBLIC - MAIRIE ANNEXE DU MOUFIA - LOT C : INSTALLATION DE CHANTIER - ESPACES VERTS - SIGNALÉTIQUES PMR - PLOMBERIES SANITAIRES - RESEAUX DIVERS

Code CPV principal - Descripteur principal : 45100000

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : La consultation porte sur les travaux de création d'une plateforme de service public - Mairie annexe du MOUFIA sur la commune de Saint-Denis (LA REUNION). LOT C : INSTALLATION DE CHANTIER - ESPACES VERTS - SIGNALÉTIQUES PMR - PLOMBERIES SANITAIRES - RESEAUX DIVERS La présente consultation est passée sous la forme d'une procédure adaptée en application des dispositions de l'article R2123-1 1° du CCP

Critères d'attribution : énoncé dans le Rc

Section 4 - Attribution du marché

Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :

Cet avis a été déclaré Sans Suite. Renseignements complémentaires : Ce marché a été déclaré sans suite le 02/06/2025 . Un recours pour excès de pouvoir contre la décision de déclaration sans suite est

recevable dans un délai de deux mois suivant la publication de la décision. Le recours doit être introduit au Tribunal Administratif de la Réunion, sis au 27 rue Félix Guyon Bp 202 97 488 Saint-Denis Cedex / Tel : 0262 92 43 60 - Fax : 0262 92 43 62

Date d'envoi du présent avis à la publication : 02/06/2025